
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent soixante-dix-huitième séance plénière

Tenue par visioconférence le jeudi 3 juin 2021, à 10 heures (heure d'été d'Europe centrale)

Président : M. Salomon Eheth(Cameroun)



Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs les représentants, je déclare ouverte la 1578^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je vais à présent passer aux derniers orateurs inscrits sur ma liste, qui n'ont pas pu prendre la parole mardi dernier. La première oratrice sur ma liste est l'Ambassadrice de Norvège, M^{me} Tine Mørch Smith, que j'ai l'honneur de vous présenter. Madame l'Ambassadrice, vous avez la parole.

M^{me} Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et pour les services que vous rendez à cette instance. Je tiens également à vous remercier de l'occasion qui nous est donnée de procéder à un échange de fond sur ce thème essentiel – en l'absence regrettable d'un programme de travail. Je souhaite aussi remercier les intervenants pour l'excellente qualité de leurs exposés.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace revêt une importance mondiale. Il s'agit d'une question dont l'urgence ne cesse de croître. Et celle-ci appelle des solutions multilatérales. Comme l'énonce le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques sont dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Il s'agit d'un enjeu qui concerne tous les États.

C'est pourquoi la Norvège se félicite de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale. Celle-ci complète d'autres initiatives visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et propose une voie à suivre pour faire avancer un débat qui se heurte à des divergences de vues sur la forme. Nous devons avancer sur le fond.

L'initiative en faveur d'une réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable nous offre un cadre dans lequel nous pouvons mener des discussions de fond sans pour autant préjuger d'un résultat formel. Elle pourrait favoriser l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants dans ce domaine – ou déboucher sur d'autres cadres normatifs. Il est important que nous entamions un débat sur les types de comportement à adopter ou à éviter dans l'espace extra-atmosphérique, dans le but de prévenir une course aux armements dans l'espace et, en définitive, de maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Norvège a présenté une communication nationale conformément à la résolution 75/36 et attend avec intérêt d'étudier le rapport de fond du Secrétaire général contenant les vues des autres États. Au vu des communications déjà disponibles, il est indéniable que la question du comportement responsable dans l'espace a suscité un vif intérêt.

Les futures discussions doivent tenir compte à la fois de la complexité des moyens spatiaux et de leur caractère souvent à double usage. Les discussions doivent notamment se concentrer sur la manière de promouvoir la transparence et d'autres mesures de réduction des risques afin de favoriser la coopération et d'éviter une escalade involontaire consécutive à des méprises ou à des erreurs de calcul. Les mécanismes de notification destinés à dissiper les malentendus, dans le cas d'opérations de proximité par exemple, pourraient constituer un sujet de discussion fructueux. Un autre point à aborder serait l'adoption de normes interdisant les essais d'armes ou d'autres opérations susceptibles de créer des débris orbitaux à longue durée de vie.

En 2019, le Gouvernement norvégien a publié un livre blanc national sur la politique spatiale. Celui-ci expose la politique spatiale de la Norvège, y compris notre approche intégrée de la sécurité dans l'espace. Si cette politique reconnaît l'intérêt des États à protéger leur propre infrastructure spatiale et celle de leurs alliés, elle souligne également que les mesures destinées à lutter contre les menaces à la sécurité doivent être élaborées en coopération avec d'autres États et organisations internationales.

À l'instar de nombreux autres États, la Norvège est très largement tributaire des systèmes spatiaux pour ses besoins en matière de communications, de positionnement, de navigation et de chronométrage, ainsi que de perception de la situation. Les activités réalisées en dehors de la Norvège continentale posent notamment des difficultés lorsque les moyens spatiaux sont nécessaires pour mener à bien des opérations efficaces et sûres, pour contribuer à la sécurité opérationnelle et pour renforcer l'exercice de la juridiction dans de vastes zones. Les opérations de recherche et de sauvetage dans l'Arctique constituent un excellent exemple

à cet égard. Par conséquent, la Norvège attache une grande importance à la fiabilité des services spatiaux et à la réduction des risques susceptibles de menacer leur fonctionnement. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, la Norvège appuiera les initiatives tendant à faire avancer le débat sur le comportement responsable au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice Smith pour sa déclaration. La prochaine oratrice sur ma liste est la représentante de la Malaisie, M^{me} Azureen Pista.

M^{me} Pista (Malaisie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accepté cette importante responsabilité. La Malaisie se félicite vivement des consultations que vous et les précédents Présidents avez entreprises jusqu'à présent pour faire avancer les travaux de cette Conférence. Soyez assuré de l'entière coopération et du soutien indéfectible de la Malaisie dans les efforts que vous déployez pour faire progresser la Conférence. La Malaisie souhaite une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadrice de Suède à cette Conférence et se réjouit à la perspective de travailler avec elle. Nous remercions tous les intervenants qui ont pris part au débat de mardi dernier pour leurs exposés instructifs.

La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le Kenya au nom du Groupe des 21 et se joint aux autres pays pour réaffirmer que l'espace et les corps célestes constituent le patrimoine commun de l'humanité et qu'ils doivent être exploités, explorés et employés à des fins exclusivement pacifiques, au profit et dans l'intérêt de tous les États. La Malaisie souligne que tous les États ont pour responsabilité de s'abstenir d'entreprendre des activités susceptibles de compromettre la réalisation de l'objectif commun consistant à préserver un milieu spatial pacifique, sûr, stable et durable. Face aux risques et aux défis croissants qui se posent dans l'espace extra-atmosphérique, nous estimons qu'il convient de renforcer la transparence, le dialogue et l'échange d'informations entre tous les acteurs. Nous sommes conscients de l'utilité de mesures de transparence et de confiance, y compris celle d'un code de conduite juridiquement non contraignant pour favoriser la confiance mutuelle entre États. Cependant, nous pensons également que, si ces mesures volontaires offrent une approche pragmatique, elles ne sauraient se substituer à un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

En 2017, la Malaisie a approuvé sa politique spatiale nationale 2030. Cette politique repose sur cinq piliers : premièrement, elle vise au renforcement de la gouvernance dans le but d'optimiser l'accès de la Malaisie aux capacités spatiales ; deuxièmement, elle met l'accent sur la technologie, l'infrastructure et les applications spatiales qui revêtent une importance pour la Malaisie ; troisièmement, elle encourage le développement des sciences et des techniques spatiales ainsi que l'acquisition de compétences ; quatrièmement, elle contribue à l'économie et au bien-être de la Malaisie ; et cinquièmement, elle vise à améliorer et à renforcer la coopération et les réseaux internationaux. En 2019, la Malaisie a créé l'Agence spatiale malaisienne, qui se compose de l'Agence spatiale nationale et de l'Agence malaisienne de télédétection.

L'Agence spatiale malaisienne a pour mission principale de renforcer les capacités nationales dans le secteur spatial afin de favoriser la croissance économique, l'acquisition de connaissances et le développement durable, ainsi que la souveraineté nationale et le bien-être de la population. Conformément à la politique spatiale nationale 2030 et à notre volonté de renforcer la coopération et les réseaux internationaux dans le secteur spatial, la Malaisie œuvre à la promulgation d'une législation spatiale nationale visant à réglementer les activités liées à l'espace en Malaisie. Le projet de loi permettra à la Malaisie de s'acquitter de ses obligations internationales et de ratifier les instruments internationaux relatifs à l'espace ou d'y adhérer, tels que le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et l'Accord de 1968 sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

La Malaisie a toujours appuyé les efforts déployés pour prévenir une course aux armements dans l'espace. L'année dernière, elle a voté en faveur de toutes les résolutions de la Première Commission de l'Assemblée générale relatives à la prévention d'une course aux

armements dans l'espace, y compris la résolution pertinente présentée à l'initiative de l'Égypte et de Sri Lanka et la résolution du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ». La Malaisie est convaincue qu'il est nécessaire de promouvoir davantage le dialogue et les échanges de vues et d'informations entre tous les États membres afin de trouver un terrain d'entente permettant de traiter les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de partager nos vues dans le cadre du présent débat thématique et nous demeurons déterminés à poursuivre notre collaboration avec toutes les parties prenantes dans cette entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration. La prochaine oratrice sur ma liste est la représentante de l'Indonésie, M^{me} Risha Jilian Chaniago.

M^{me} Chaniago (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, ainsi que le Cameroun, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de l'appui et de la coopération sans réserve de l'Indonésie dans l'exercice de votre mandat et dans le cadre des travaux de la Conférence. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à la nouvelle Ambassadrice de Suède et de remercier les quatre intervenants pour leurs exposés.

L'Indonésie s'associe à la déclaration du Groupe des 21 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, faite par la délégation kényane à titre national. L'Indonésie souhaite formuler quelques observations supplémentaires au sujet du point 3 de l'ordre du jour de la Conférence. L'Indonésie partage les préoccupations exprimées concernant les menaces croissantes qui pèsent sur la paix et la sécurité dans l'espace. Nous demeurons préoccupés par les conséquences néfastes de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissiles balistiques et par la menace d'implantation d'armes dans l'espace. Cette évolution a contribué à éroder un climat autrefois plus propice au renforcement de la sécurité internationale.

Nous sommes également préoccupés par les conséquences négatives que le déploiement de systèmes stratégiques de défense antimissiles pourrait avoir sur le plan de la sécurité, dans la mesure où ce déploiement risquerait de déclencher une course aux armements, de favoriser le développement de systèmes de missiles avancés et d'accroître le nombre d'armes nucléaires. À cet égard, nous tenons à réaffirmer que l'espace et les corps célestes constituent le patrimoine commun de l'humanité. L'espace doit être utilisé et exploré à des fins exclusivement pacifiques, au profit et dans l'intérêt de toutes les nations, et conformément aux lois et aux instruments internationaux pertinents. Nous considérons que les instruments actuellement en vigueur pour lutter contre la militarisation et le déploiement d'armes dans l'espace sont insuffisants à cet égard. Nous invitons dès lors la Conférence du désarmement à engager sans tarder des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous demeurons convaincus que rien ne peut remplacer un instrument universel juridiquement contraignant.

Nous saluons les diverses initiatives évoquées par les intervenants, telles que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace présenté par la Fédération de Russie et la Chine lors de la Conférence de 2008 et mis à jour en 2014, les progrès considérables réalisés dans le cadre des discussions du Groupe d'experts gouvernementaux, tels qu'ils ressortent du projet final, ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ». À notre avis, l'ensemble de ces initiatives pourrait servir de base à l'ouverture de négociations en vue de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En guise de mesure complémentaire, nous reconnaissons également qu'il convient de renforcer la transparence, ainsi que de garantir des mesures de confiance plus ambitieuses et une meilleure information.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Indonésie de sa déclaration. Le prochain orateur sur ma liste est l'Ambassadeur du Pakistan, M. Khalil Hashmi.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie vivement d'avoir organisé cet important débat thématique. Au nom du Pakistan, je vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assure de notre coopération sans réserve. Nous vous remercions d'avoir fait distribuer rapidement le calendrier des débats thématiques. Nous remercions également les intervenants pour leurs contributions et nous nous associons à la déclaration faite par le Kenya au nom du Groupe des 21.

L'importance et l'urgence que revêt le présent débat thématique consacré à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à l'armement de ce dernier exigent non seulement de procéder à un état des lieux, mais aussi de replacer le sujet dans le contexte géostratégique actuel. Tout indique que les risques associés à la mise au point et au déploiement constants de technologies, d'armes et de plateformes militaires de plus en plus sophistiquées dans l'espace sont trop importants pour être ignorés plus longtemps par cet organe. La prolifération sous toutes ses formes bat son plein dans l'espace et autour de celui-ci. L'intégration croissante de technologies et de plateformes d'armement dans les domaines nucléaire, cybernétique et classique ne fait que renforcer le risque persistant d'erreur de calcul stratégique, d'affrontements accidentels et de conflits armés potentiels dans l'espace et depuis ce dernier. Que ce soit sous la forme d'une implantation directe d'armes dans l'espace, par l'entremise de commandements dans l'espace ou par la création de commandements intégrés de forces spatiales, les signes d'une véritable course aux armements dans l'espace sont indéniables.

Le caractère synergique des capacités défensives et offensives, comme le déploiement et la combinaison de systèmes de défense antimissiles et de systèmes spatiaux, y compris d'intercepteurs de missiles basés dans l'espace, constitue une nouvelle source d'instabilité stratégique tant à l'échelle mondiale que régionale. En l'absence de contraintes juridiques, ces systèmes ouvrent la voie à des frappes préventives et de désarmement contre des systèmes terrestres, avec des conséquences dangereuses pour l'instauration d'un environnement sûr, sécurisé et durable dans l'espace.

Permettez-moi de vous rappeler en quelques mots la manière dont la Conférence a traité ce sujet par le passé et les obstacles auxquels elle s'est heurtée et qu'elle continue de rencontrer dans la négociation d'un instrument juridiquement contraignant destiné à prévenir une course aux armements dans l'espace. Il y a plus de quarante ans, dans le document final qu'elle a adopté lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a noté que, pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967.

Ce point de l'ordre du jour a été institué de longue date en raison des lacunes manifestes observées dans le droit international en la matière. Le déploiement d'armes autres que celles de destruction massive, les armes susceptibles d'être utilisées pour frapper des cibles sur Terre ou dans l'espace, et l'emploi de la force contre des objets spatiaux depuis la Terre devaient figurer au nombre des principales considérations.

Comme l'ont également souligné les intervenants, pendant une période continue d'une décennie, de 1985 à 1994, un Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a mené des travaux dans le cadre de la Conférence pour, entre autres, étudier : a) les questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; b) les accords en vigueur relatifs à cette question ; ainsi que c) les propositions pertinentes et les initiatives pour l'avenir. Au fil de quatre décennies de débats dans cette enceinte, les propositions ont perdu de leur substance, passant de la non-militarisation au non-déploiement d'armes comme strict minimum.

La multiplication des acteurs illustre également les dangers manifestes et réels qui menacent la Terre dans l'espace et depuis celui-ci. Il est inquiétant de constater que la frontière entre les utilisations pacifiques et militaires de l'espace est en train de s'estomper,

dans la mesure où les acteurs non gouvernementaux eux-mêmes ne se limitent plus à son exploration pacifique. La fusion croissante entre le renseignement civil et les institutions et activités militaires n'est plus un secret bien gardé. Certains États évoquent ouvertement la possibilité d'étendre la dissuasion à l'espace. Les capacités de déstabilisation telles que les armes antisatellites et les armes à énergie dirigée se voient complétées par le déploiement d'armes dans l'espace dans le but de cibler la Terre.

Ces évolutions sapent l'esprit et les principes du droit international qui régit actuellement l'espace extra-atmosphérique. Si rien n'est fait pour y remédier, ces risques croissants feront peser de graves menaces sur la paix, la sécurité et la stabilité mondiales et régionales. L'histoire nous enseigne que les monopoles technologiques ou militaires de quelques-uns ne subsistent jamais très longtemps. Il est donc à la fois urgent et prudent d'empêcher l'armement de l'espace et de prévenir ses conséquences dévastatrices pour la paix, la sécurité et la vie socioéconomique des États et des sociétés. Tout nouvel attermoisement serait contre-productif. Évitions de répéter les erreurs commises dans le cas des armes chimiques, qui ont été produites pendant des décennies avant la conclusion de la Convention sur les armes chimiques. Le déni du caractère impérieux et urgent des instruments juridiques destinés à empêcher la poursuite du déploiement d'armes dans l'espace ne doit pas faire oublier les réalités passées de la course aux armements nucléaires et la prolifération de ces arsenaux.

Il est impossible d'expliquer les décennies d'opposition et de manœuvres visant à détourner l'attention de cette question capitale, alors que les preuves de la militarisation et de l'armement de l'espace et de l'intégration de capacités militaires spatiales dans d'autres domaines sont de plus en plus nombreuses. La simple tenue de ce débat thématique sur la prévention d'une course aux armements constitue un autre exemple non seulement de l'absence de volonté politique d'entamer des négociations, mais aussi des nombreuses manœuvres d'obstruction auxquelles se livre une poignée d'États. Cette opposition ne peut s'expliquer autrement que par le fait que ces États cherchent à préserver leurs monopoles et à conserver tout le spectre de leur domination.

Par ailleurs, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence suscite un mécontentement grandissant. Certains États ont trouvé commode de mettre cette impasse sur le compte d'une seule des quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Les faits parlent d'eux-mêmes, et il en est un qui dérange, à savoir que la Conférence, malgré un soutien écrasant en faveur de la négociation d'un instrument juridique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, s'est heurtée à l'opposition d'un petit nombre d'États.

Au vu des risques pressants que je viens d'évoquer et qui menacent la paix et la sécurité mondiales et régionales, et compte tenu des lacunes que présente le régime juridique international régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, cet organe doit se saisir de cette question arrivée à maturité et entamer sans plus tarder des négociations sur un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous ne pouvons plus ignorer ces dangers. Les lacunes juridiques ne peuvent être comblées que par la conclusion, dans le cadre de la Conférence, d'un traité interdisant le déploiement d'armes dans l'espace ainsi que la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Les pays qui font obstacle à l'ouverture de négociations sur cette question dans le cadre de la Conférence doivent à cet organe une explication quant à leur opposition persistante. Ces États devraient également reconnaître que le prolongement de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence leur est imputable.

Ainsi que les intervenants l'ont souligné, et comme certains pays l'ont indiqué dans cette salle à propos d'un traité interdisant la production de matières fissiles, les définitions, la portée et la vérification d'un traité visant à empêcher la militarisation ou le déploiement d'armes dans l'espace peuvent être discutées au cours des négociations. Nous invitons ces États à joindre le geste à la parole et à démontrer leur volonté d'adopter un comportement responsable dans l'espace en renonçant à leur opposition de longue date à l'ouverture de négociations sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace dans le cadre de la Conférence.

L'ensemble du système des Nations Unies joue un rôle essentiel dans le traitement des questions touchant à la sécurité, à la sûreté et à la viabilité de l'espace. Les mandats des différents organes chargés de ces aspects distincts sont clairement délimités à cet égard. Même si nous nous félicitons de l'échange d'informations et des mesures de transparence et de confiance, l'amalgame des mandats respectifs des diverses plateformes consacrées à l'espace contribue uniquement à détourner l'attention de la question du comportement responsable et à faire abstraction des responsabilités y afférentes. Nous sommes conscients de l'utilité et de la valeur que revêtent les mesures de transparence et de confiance et les codes de conduite. Cependant, ceux-ci sont tout au plus des instruments complémentaires. Ils sont facultatifs. En insistant continuellement sur ces mesures, et sur ces seules mesures, l'urgence des questions vitales que sont la prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace est reléguée au second plan. L'utilité et la pertinence de ces mesures complémentaires peuvent être mises à profit dans le cadre des préparatifs menant à la négociation d'instruments juridiques visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et le déploiement d'armes dans celui-ci. Sans préjudice de la nécessité impérieuse d'entamer des négociations dans ce domaine capital au sein de la Conférence, nous souscrivons aux appels en faveur de la création d'un groupe technique d'experts chargé d'examiner les questions relatives aux définitions, à la portée et à la vérification, à l'appui des instruments juridiques visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace.

L'année dernière, le Pakistan a voté en faveur de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, qui vise à faire progresser les normes, les règles et les principes de comportement responsable dans l'espace. Nous nous félicitons des échanges de vues et d'informations intervenus à cet égard. Toutefois, nous constatons que cette initiative est principalement axée sur les dimensions de sûreté de l'espace extra-atmosphérique plutôt que sur les aspects de sécurité, au cœur desquels figurent les interdictions légales du déploiement d'armes.

Ces initiatives, à l'instar des mesures de transparence et de confiance et des codes de conduite, représentent au mieux, comme je l'ai indiqué précédemment, des instruments facultatifs et complémentaires. Elles ne sauraient se substituer à des progrès en matière d'interdiction légale du déploiement d'armes et d'une course aux armements dans l'espace, ni à l'absence de telles interdictions. Nous ne souscrivons pas à l'argument selon lequel les technologies spatiales à usage militaire et pacifique ne peuvent être vérifiées efficacement. Les systèmes tels que les armes antisatellites ne souffrent d'aucune ambiguïté en ce qui concerne leur utilisation potentielle. Il est par conséquent urgent de soumettre ces systèmes à des restrictions et à des dispositions internationales juridiquement contraignantes.

Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, soit utilisé à des fins exclusivement pacifiques, au profit et dans l'intérêt de tous. En continuant à envisager la question comme un moyen de préserver les avantages stratégiques d'une minorité, celle-ci risque de se muer en un sujet de conflit ouvert dont les effets en cascade seraient dévastateurs pour les populations et l'environnement de la planète. Ce n'est qu'une question de temps, pas d'éventualité.

Malgré l'utilité que revêtent les mesures provisoires telles que les codes de conduite, les mesures de transparence et de confiance, ou encore les discussions relatives à un comportement responsable, le seul moyen de garantir un espace extra-atmosphérique exempt d'armes réside dans un traité juridiquement contraignant interdisant le déploiement d'armes dans celui-ci. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, qui a été présenté conjointement par la Chine et la Fédération de Russie, constitue un fondement solide pour l'ouverture de négociations. Nous invitons les États qui font obstacle au lancement des négociations sur le projet de traité à reconsidérer leur approche et leur position. Une telle démarche représenterait sans aucun doute la mesure de confiance la plus décisive, sans compter qu'elle constituerait un comportement responsable de nature à changer la donne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Hashmi de sa déclaration. Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran, M. Nabi Azadi.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, ma délégation tient à vous féliciter, ainsi que le Cameroun, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du soutien et de la coopération sans réserve de ma délégation. Je tiens également à vous remercier d'avoir organisé des débats thématiques dans le respect total de l'ordre du jour et du Règlement intérieur de la Conférence. Ma délégation s'associe à la déclaration du Groupe des 21 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, faite par le Kenya lors de la précédente séance plénière. Je salue par ailleurs les intervenants pour leurs exposés et leur contribution à notre débat.

L'espace extra-atmosphérique joue un rôle essentiel dans le renforcement de la sécurité et le bien-être de l'humanité. La position de l'Iran en la matière est cohérente et limpide : nous estimons que l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de toute l'humanité et qu'il doit être exploré et utilisé à des fins pacifiques, au profit et dans l'intérêt de toutes les nations, quel que soit leur stade de développement économique ou scientifique. En outre, nous souscrivons pleinement au principe selon lequel les recherches scientifiques sont libres dans l'espace extra-atmosphérique, nous défendons avec force le fait qu'il convient de faciliter et d'encourager la coopération internationale dans ces recherches, et nous reconnaissons le droit légitime de tous les États d'avoir accès à l'espace extra-atmosphérique sans aucune discrimination. Dans un souci d'égalité et conformément au droit international, aucun effort ne devrait être épargné pour garantir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique aux seules fins du bien-être et de la prospérité de toutes les nations du monde. La communauté internationale a dès lors pour objectif commun, comme énoncé au paragraphe 80 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, d'engager des négociations internationales appropriées afin d'empêcher une course aux armements dans l'espace, un objectif qui, selon nous, est dans l'intérêt de tous les États.

Trois menaces majeures pèsent sur l'espace extra-atmosphérique : le déploiement d'armes, la course aux armements et les approches discriminatoires. Certains pays ont adopté des politiques spatiales controversées, tandis que d'autres ont proclamé l'espace « nouveau théâtre d'affrontements » et ont entrepris des activités qui ont accentué ces menaces en violation du droit international en vigueur.

La sécurité dans l'espace devrait avoir pour but de garantir et de préserver la liberté dans l'espace pour tous. La recherche de l'hégémonie dans l'espace est un choix malavisé et voué à l'échec. Il aura fallu une course aux armements de plusieurs décennies durant la guerre froide pour que les Puissances nucléaires prennent conscience qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Nous devons éviter de reproduire les erreurs du passé dans le domaine de l'espace.

La réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable est peut-être un geste politique attrayant, mais il s'agit d'une formule vague et confuse ouvrant la voie à un jeu de reproches politiques. Ce processus s'enlisera dans les débats politiques et le consensus juridique ne sera pas atteint. Ce n'est qu'un détour sur la voie de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et il ne cadre pas avec les principes fondamentaux adoptés, et ce, pour les raisons suivantes.

Premièrement, personne ne remet en cause le comportement responsable au sens littéral du terme. Cependant, la manière dont ce concept, de prime abord louable, a été formulé ne sert pas l'intérêt et le bien communs d'une majorité d'États. Il laisse entendre que seules certaines des rares Puissances spatiales se sont comportées de manière responsable et qu'on ne peut pas attendre des nouveaux venus qu'ils adoptent un comportement responsable. En d'autres termes, il instaure deux castes dans la géopolitique de l'espace et fait obstacle aux nouveaux États menant des activités spatiales.

Deuxièmement, la plupart des évolutions préjudiciables qui se produisent actuellement dans l'espace sont le résultat d'essais et d'erreurs de la part des Puissances spatiales. Les comportements irresponsables adoptés par le passé ont fait de l'espace une zone saturée de débris. Par conséquent, une interprétation adéquate et exhaustive du comportement irresponsable consiste à le concevoir comme couvrant des événements

passés ; aucun comportement irresponsable dans l'espace ne doit être ignoré lorsqu'il menace le patrimoine spatial. Cela aboutira à un processus discriminatoire.

Troisièmement, le concept de comportement responsable est susceptible de donner naissance à de nouvelles normes et de faire ainsi obstacle à l'émergence de nouvelles Puissances spatiales. La fragilité des transferts de technologie, ainsi que les obstacles dressés par les pays développés face à l'émergence de nouvelles Puissances spatiales, sapent le principe même de l'égalité de l'espace.

Quatrièmement, les pays en développement ne disposent pas des capacités nécessaires pour se doter d'une technologie de régime de vérification leur permettant de contrôler ou de vérifier les normes de comportement responsable. Par conséquent, les activités des pays développés ne feront l'objet d'aucun suivi. Le revers de la médaille tient au fait que les pays en développement n'accepteront aucune réglementation discriminatoire qui limiterait ou entraverait leurs activités dans l'espace.

En raison de préoccupations légitimes et de l'absence d'un instrument juridiquement contraignant applicable et adéquat pour empêcher la militarisation de l'espace ou prévenir le déploiement d'armes dans celui-ci, la République islamique d'Iran se déclare non seulement vivement préoccupée par la menace grandissante d'implantation d'armes dans l'espace, mais réaffirme également qu'il est important et urgent de prévenir une course aux armements dans l'espace. Elle a par ailleurs toujours soutenu l'ouverture de négociations sur un instrument global juridiquement contraignant sur cette question. À cet égard, tous les États dotés de moyens spatiaux importants ont pour responsabilité particulière de contribuer activement à l'objectif de l'utilisation pacifique de l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Toute initiative portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace doit être multilatérale, transparente, ouverte, non discriminatoire et globale. Les mesures de transparence et de confiance sont de nature à renforcer la confiance mutuelle et à éviter les erreurs de calcul, mais elles ne sauraient se substituer à un traité juridiquement contraignant, car leur nature et leurs limites ne permettent pas de relever les défis qui se présentent.

C'est la raison pour laquelle l'Iran estime que la Conférence du désarmement est le cadre approprié pour entamer des négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace constitue une base de négociation utile, positive et concrète à cet égard.

L'Iran est tout à fait disposé à prendre part aux efforts envisagés pour garantir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques. Nous sommes favorables à l'ouverture de négociations dans le cadre de la Conférence en vue de la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant sur cette question. De nombreux pays, dont le mien, sont tributaires de l'espace et d'un milieu spatial exempt d'armes, lequel représente une condition préalable à leur développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration. Le prochain orateur est l'Ambassadeur de la Confédération suisse, M. Baumann.

M. Baumann (Suisse) : Alors que l'espace extra-atmosphérique est de plus en plus crucial pour la prospérité de l'humanité, il subit en parallèle d'importants changements ces dernières années. Tous les États dépendent de manière grandissante de divers systèmes s'appuyant sur les moyens spatiaux, tandis que la stabilité et la durabilité de l'espace sont de plus en plus mises à l'épreuve. En d'autres termes, la vulnérabilité des États aux perturbations de leur capacité spatiale croît. Un défi pour la stabilité, la durabilité de l'espace extra-atmosphérique découle de la forte augmentation des activités des acteurs spatiaux entraînant notamment une congestion et une concurrence dans l'espace.

Un autre défi qui concerne plus directement notre conférence résulte du développement de capacités militaires du fait qu'un conflit armé pourrait s'étendre à l'espace ou résulter de la perturbation d'activités spatiales. L'évolution récente dans ce domaine est très préoccupante. Le développement croissant des capacités antisatellites y compris les capacités cinétiques, non cinétiques, électroniques, à énergie dirigée, laser et cybernétique, en particulier le développement et la mise à l'essai de capacités antisatellites à ascension

directe sont particulièrement préoccupants notamment parce que la création de débris spatiaux présente des risques importants pour la sûreté de l'ensemble des activités spatiales y compris celles à des fins pacifiques. En outre, certaines doctrines militaires considèrent aujourd'hui l'espace extra-atmosphérique comme un domaine de confrontation militaire. Ces évolutions entraînent des menaces et des risques de nature sécuritaire croissants pour les systèmes spatiaux militaires aussi bien que civils. Certains de ces risques pourraient mettre en péril la stabilité spatiale et avoir un impact négatif sur l'utilisation durable de l'espace à des fins pacifiques.

Pour relever ces défis, il faudra s'efforcer de renforcer la mise en œuvre effective du droit international, des normes et des standards existants ainsi que de clarifier davantage leur contenu. Toutes les activités spatiales y compris les activités militaires doivent respecter le droit international existant, notamment le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, la Charte des Nations Unies et dans le contexte d'un conflit armé le droit international humanitaire. Mais cela ne suffira pas et de nouveaux développements de nature normative seront nécessaires. Nous avons vu que des progrès ont été possibles pour relever les défis concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et des travaux additionnels sont en cours. Il est aujourd'hui crucial de déployer des efforts renouvelés pour faire progresser rapidement le cadre normatif afin de répondre aux menaces de nature sécuritaire qui pèsent sur l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, la nécessité d'aller de l'avant pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité de l'espace n'est pas quelque chose de nouveau en soi, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace a été inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement en 1985, mais les progrès restent nettement insuffisants. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'accueillir favorablement de nouvelles propositions qui pourraient contribuer à surmonter l'impasse actuelle sur cette question. Nous saluons en particulier la résolution 75/36 sur le comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies l'année dernière. Nous considérons que cette initiative peut compléter d'autres approches en vue de faire progresser notre objectif commun d'assurer la sécurité, la stabilité et la durabilité de l'espace. Compte tenu des difficultés liées à la vérification des activités spatiales, sans parler de l'intention qui sous-tend certaines actions, une approche axée sur le comportement et son impact semble être une voie prometteuse.

C'est pourquoi la Suisse a coparrainé cette résolution. Il est maintenant important d'établir une compréhension commune de ce qui constitue un comportement responsable et irresponsable en matière de sécurité spatiale. Dans ce contexte, la Suisse a soumis une contribution nationale au rapport du Secrétaire général au titre de cette résolution. L'un des points clefs de notre contribution est l'importance de s'abstenir d'actions ayant une forte probabilité d'entraîner des malentendus. Il s'agit notamment des approches non consensuelles ou des opérations de rendez-vous et de proximité sans coordination ni consentement. Comme les intentions derrière de telles activités ne peuvent être déterminées avec certitude, elles peuvent être interprétées comme des actes hostiles et donc être déstabilisatrices et avoir un impact négatif sur la sécurité internationale.

Dans cette optique nous soulignons également le rôle des mesures de transparence et de confiance qui peuvent réduire le risque de perception erronée d'activités spatiales comme de nature menaçante et aussi le risque d'escalade. Ces mesures comprennent le partage d'informations et notifications préalables au lancement de missiles et d'engins spatiaux aux opérations de rendez-vous et de proximité ainsi que l'enregistrement des objets spatiaux dans un registre national et auprès des Nations Unies. À cet égard, des canaux de communication entre acteurs spatiaux pour communiquer et notifier tout incident ainsi que le développement d'un système collaboratif et ouvert de connaissance situationnelle de l'espace sont des mesures de confiance et de prévention potentiellement très utiles.

Un autre point clef de notre soumission porte sur l'urgence de prévenir toute création de débris spatiaux étant donné le risque durable qu'ils représentent pour les activités spatiales tant militaires que civiles. À cet égard, le développement et les essais de capacités antisatellites génératrices de débris sont particulièrement préoccupants.

Nous sommes d'avis que résorber la menace posée par les capacités antisatellites à ascension directe et leurs effets devrait être une priorité initiale d'une action commune. Plus généralement, nous considérons que le déploiement d'armes spatiales qu'elles soient stationnées sur terre ou dans l'espace serait déstabilisant et porterait atteinte à la sécurité spatiale.

En conclusion, nous estimons que la résolution 75/36 de l'Assemblée générale constitue une voie prometteuse pour améliorer la sécurité de l'espace. De nombreux points doivent encore être précisés et nous estimons qu'il serait particulièrement utile de faire avancer les discussions à ce sujet au sein d'un organe mandaté par l'ONU. De préférence, celui-ci devrait être de nature inclusive, car la question de la sécurité et de la durabilité de l'espace concerne tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les discussions dans le cadre de cet organe devraient viser à parvenir à une compréhension commune de ce que constitue un comportement responsable et irresponsable et à des résultats concrets adoptés et mis en œuvre par tous les États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Baumann de sa déclaration. Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la République arabe syrienne, M. Osama Ali.

M. Ali (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous remercier d'avoir organisé ce débat thématique au titre du point 3 de l'ordre du jour sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je m'associe à la déclaration faite par la délégation kényane au nom du Groupe des 21. Je tiens à ajouter les observations suivantes en guise de contribution de la République arabe syrienne au débat consacré à ce point.

Mon pays, à l'instar de la majorité des États membres, aspire à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans la mesure où celui-ci est un patrimoine commun de l'humanité tout entière et doit être utilisé et exploré au profit et dans l'intérêt de l'humanité, dans un esprit de coopération et à des fins exclusivement pacifiques. Mon pays rappelle qu'il importe de respecter rigoureusement le régime juridique actuellement applicable à l'utilisation de l'espace, et il se déclare préoccupé par la menace grandissante que représente l'implantation d'armes dans l'espace, ainsi que par les efforts déployés par certains États occidentaux, pionniers des technologies spatiales, pour mettre au point des systèmes de défense et des technologies militaires susceptibles d'être déployés dans l'espace. En agissant de la sorte, ils profitent des lacunes du régime juridique actuellement applicable à l'utilisation de l'espace et font obstacle à la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; et ils affirment que la solution réside dans l'initiative relative à un comportement responsable dans l'espace, même si celle-ci n'est pas juridiquement contraignante.

Cette politique de deux poids, deux mesures ne peut s'expliquer que par le désir de ces États de préserver leur suprématie dans l'espace et de rester les seuls à en exploiter les avantages, au mépris des intérêts des autres États. Dans ce contexte, ma délégation rappelle que les États-Unis d'Amérique sont le seul État qui n'a pas adopté le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en application de la résolution 74/34 de l'Assemblée générale sur les nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, bien que ce rapport ait fait l'objet de discussions importantes sur les éléments d'un instrument international juridiquement contraignant sur la maîtrise des armements dans l'espace, auxquelles tous les États membres ont contribué.

Loin de vouloir sous-estimer la valeur des mesures de transparence et de confiance, y compris un code de conduite juridiquement non contraignant, mon pays estime que ces mesures volontaires ne sauraient se substituer à un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. C'est pourquoi mon pays réaffirme l'importance du texte actualisé du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis conjointement par la Fédération de Russie et la Chine à la Conférence du désarmement en juin 2014. Mon pays considère cette initiative comme une précieuse

contribution aux travaux de la Conférence et comme une base solide pour mener des discussions sur l'adoption d'un instrument international contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, initiative qui témoigne d'un véritable effort consenti par la Fédération de Russie et la Chine pour atteindre l'objectif de prévention d'une telle course aux armements. Malheureusement, les États-Unis ont rejeté le projet et ont fait montre de scepticisme au lieu de prendre part aux négociations sur le texte en toute bonne foi.

Pour terminer, mon pays estime que la Conférence du désarmement devrait entamer sans tarder des négociations sur les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans la mesure où elle est l'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement et où elle joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration. Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud, M. Angus September.

M. September (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Afrique du Sud tient à s'associer à la déclaration présentée par le Groupe des 21 et à remercier les intervenants de leurs exposés qui offrent matière à réflexion.

Permettez-moi d'exhorter une fois encore la Conférence du désarmement à se consacrer pleinement à son mandat, qui consiste à négocier des instruments juridiquement contraignants. C'est dans ce contexte que l'Afrique du Sud se félicite du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement. Cette proposition peut constituer une base intéressante pour la poursuite des discussions sur les éléments et la portée des futurs instruments juridiquement contraignants qui pourraient se révéler nécessaires pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

Il est communément admis que l'espace extra-atmosphérique revêt une importance croissante dans notre vie quotidienne et que son exploration à des fins pacifiques joue un rôle essentiel et prend de plus en plus d'ampleur. C'est pourquoi il est important de veiller à ce que des travaux de fond soient entrepris pour éviter qu'il ne devienne un nouveau théâtre de conflits ; l'espace est, après tout, le patrimoine commun de l'humanité.

L'Afrique du Sud estime que la meilleure manière de promouvoir l'ordre, la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales et de maintenir des activités pacifiques dans l'espace est de recourir à la coopération et au dialogue internationaux ; nous continuerons dès lors à apporter notre soutien et à participer aux efforts internationaux déployés pour élaborer des règles de conduite et des normes applicables au comportement dans l'espace. Afin de susciter l'adhésion la plus large possible à ces règles et normes, rien ne saurait remplacer des processus multilatéraux ouverts et transparents auxquels tous les États intéressés peuvent participer sur un pied d'égalité. À cet égard, il est essentiel que tous les États puissent avoir accès à l'espace et en tirer profit, quel que soit leur stade de développement scientifique, technique et économique.

Dans les efforts que nous déployons pour maintenir des activités exclusivement pacifiques dans l'espace, il est en particulier nécessaire d'instaurer des mesures préventives pour veiller à ce que l'espace ne devienne pas le prochain théâtre d'affrontements et, par conséquent, à ce que la course aux armements dans l'espace ne se concrétise pas. Certains ont avancé des arguments selon lesquels il n'existe pas à l'heure actuelle de course aux armements dans l'espace. Certains partisans de ces arguments affirment qu'il est donc prématuré de s'intéresser aux questions liées au déploiement d'armes dans l'espace. Si nous nous félicitons de l'engagement général qui a été pris pour que l'espace ne devienne pas le prochain théâtre des hostilités et des conflits, ma délégation est convaincue que l'armement de l'espace par un acteur peut inciter d'autres acteurs à faire de même, ce qui pourrait mener à une course aux armements dans l'espace. Si nous attendons que l'espace devienne une zone militarisée pour agir, nous ne tarderons pas à devoir trouver une énième solution à un problème que nous aurions pu éviter.

Ma délégation estime qu'en agissant dès maintenant, nous pouvons et devrions éviter cette situation. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud reste favorable à l'ouverture, dans les meilleurs délais, de négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement sur un ou plusieurs instruments juridiquement contraignants relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Outre l'ouverture de telles négociations, il conviendrait également d'intensifier les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en particulier sur les questions sans rapport avec les armes qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Tel est le cas notamment des débris spatiaux, qui demeurent un sujet de préoccupation pour nous tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration. Le prochain orateur sur ma liste est le représentant du Mexique, M. Alonso Martínez Ruiz.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier les quatre intervenants, qui ont replacé dans son contexte le thème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et démontré combien il est important que la Conférence entame dès que possible des négociations de fond sur l'utilisation pacifique de l'espace. Nous nous associons également à la déclaration faite par la délégation kényane au nom du Groupe des 21.

Nous sommes profondément préoccupés par les dernières nouvelles selon lesquelles certains États afficheraient ouvertement leur intention de renforcer leurs capacités offensives spatiales dans l'intérêt de la sécurité nationale. Même lors des séances de la Première Commission et de notre Conférence du désarmement, nous entendons parler d'incidents et d'activités en orbite qui donnent à penser que la militarisation de l'espace serait déjà en cours. Tous ces éléments ne font qu'approfondir nos vives préoccupations à l'égard de la réticence de certains États à éliminer leurs capacités de destruction massive et à mettre un terme aux augmentations importantes de leurs dépenses militaires. Dans ce contexte, il est effroyable que l'espace soit à nouveau perçu comme un environnement viable et légitime pour y déployer tout type d'armes, ce qui engendre et justifie une course aux armements malvenue. En dehors du risque de déclenchement d'une telle course aux armements, il est inacceptable de porter atteinte, de manière volontaire ou collatérale, aux systèmes de télécommunication, de navigation ou de météorologie et d'observation qui sont essentiels pour les activités de la vie de tous les jours partout dans le monde.

Pour le Mexique, il est évident que la communauté internationale a convenu de faire de l'espace extra-atmosphérique un milieu réservé à des fins pacifiques dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique reste pleinement en vigueur, comme tous les autres traités de l'ONU liés à l'espace extra-atmosphérique, et il doit être respecté. Nous demandons par conséquent à tous les acteurs, quelles que soient les circonstances, de s'abstenir de déployer des armes dans l'espace. De plus, nous devons poursuivre nos efforts visant à consolider un cadre juridique véritablement capable de prévenir une course aux armements. Dans ce contexte, le Mexique est résolu à négocier un instrument juridiquement contraignant sur cette question, tout en regrettant l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, laquelle se révèle incapable de s'acquitter de son mandat depuis plus de vingt-deux ans, nous empêchant ainsi de progresser dans la réalisation de cet objectif.

Le Mexique est convaincu que la meilleure façon d'atteindre cet objectif est d'imposer une interdiction totale de la militarisation de l'espace et, par la suite, de toutes les armes de destruction massive, quel que soit le type d'armes ou leur emplacement. Nous soutenons par conséquent l'élaboration de nouveaux accords internationaux, fondés sur le droit international et la coopération, qui renforceront la confiance et rendront ce monde plus sûr, en dépit de l'accumulation incessante des menaces qui pèsent sur lui.

Dans le même temps et avant la conclusion de négociations sur des instruments juridiquement contraignants, nous devons nous employer à réduire les risques au moyen de mesures de transparence et de vérification, ainsi que de mesures de confiance, telles que des codes de conduite et des engagements bilatéraux et multilatéraux. Ces mesures de confiance

doivent être des mesures intermédiaires et non pas remplacer les interdictions juridiquement contraignantes.

À cet égard, nous soutenons la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ». Le Mexique estime que, au vu de l'importance que revêt cette question, un processus consultatif dirigé par le Secrétaire général, qui ne préjugerait pas des solutions envisageables à l'avenir, constituerait un bon moyen de faire avancer les discussions sur la réduction des menaces spatiales.

Le Mexique est conscient que, pour certains aspects des activités spatiales, il est difficile de faire la distinction entre les activités militaires et civiles ou entre les utilisations pacifiques et hostiles. Il est dès lors important de soumettre cette question à un vaste débat démocratique au sein de l'Assemblée générale. Les consultations engagées sur le sujet devraient tenir compte de la croissance exponentielle des activités spatiales menées par un nombre toujours plus grand d'États, ainsi que par des entreprises privées qui sont devenues des acteurs majeurs de l'exploration spatiale à des fins civiles, militaires et à double usage.

Le Mexique réaffirme qu'une déclaration de non-déploiement en premier d'armes dans l'espace ne doit pas être interprétée comme l'approbation tacite d'un prétendu droit de déployer des armes dans l'espace ou de les lancer depuis la Terre si un autre État a agi de la sorte le premier ou à prendre ces mesures pour répondre à une attaque. Une telle situation pourrait déclencher une course aux armements dans l'espace et servir d'excuse pour déployer des armes dans l'espace, ce à quoi le Mexique est fermement opposé.

L'utilisation et le déploiement conjoints des technologies et des sciences spatiales procurent à l'humanité des bienfaits dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation, les télécommunications et les services satellitaires à large bande, l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il est temps pour la communauté internationale de prendre de véritables engagements pour prévenir une course aux armements dans l'espace et éliminer la menace posée par la militarisation de celui-ci, en veillant ainsi à ce que les efforts liés aux technologies spatiales soient exclusivement engagés, sous toutes leurs dimensions, à des fins pacifiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration. Il était le dernier orateur inscrit sur ma liste. La Fédération de Russie a présenté une demande de droit de réponse. Je donne la parole à M. Andrey Belousov.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chers collègues, je souhaite exercer mon droit de réponse afin de promouvoir un débat plus constructif et plus équilibré sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, un sujet essentiel pour la communauté internationale, et afin de conférer à notre vision globale de la situation en matière de sécurité dans l'espace une plus grande exhaustivité et objectivité.

Nous avons une fois de plus écouté avec une certaine curiosité la déclaration de notre distingué collègue, le Représentant permanent des États-Unis, M. Robert Wood, dans laquelle il s'est permis de renouveler certaines accusations contre la Fédération de Russie. En substance, mon pays représenterait une menace réelle pour les activités spatiales des autres nations. Je me dois de rejeter catégoriquement ces déclarations provocatrices.

Cela fait près de soixante-cinq ans que la Fédération de Russie est et reste un acteur responsable dans le domaine des activités spatiales. Elle a toujours respecté les normes et les principes du droit international contemporain de l'espace. Les activités spatiales que mène mon pays sont parfaitement conformes aux obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. La préservation de l'espace à des fins pacifiques est un objectif prioritaire de la politique spatiale de la Fédération de Russie. En témoignent les dispositions de notre doctrine militaire, adoptée en décembre 2014. Ce document consacre la volonté de la Fédération de Russie de parvenir à un accord juridiquement contraignant pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

En se livrant à de telles déclarations, mon estimé collègue américain passe sous silence le rôle joué par les États-Unis dans l'exacerbation des tensions, la multiplication des troubles et la dégradation de la sécurité en orbite terrestre basse. Les déclarations des représentants

des États-Unis ne font pas état du genre d'activité proactive qui, selon nous, aurait le plus fort impact sur la stabilité stratégique et la sécurité internationale.

Examinons-les dans l'ordre. Depuis plus d'une décennie, nous avons été attentifs aux préoccupations exprimées par les États-Unis et leurs alliés les plus proches concernant la menace que représentent d'éventuels systèmes antisatellites basés à terre. Cependant, malgré les efforts qu'ils déploient pour se livrer à une critique péremptoire des autres, les États-Unis n'ont encore proposé aucune initiative constructive pour faire face à cette menace. On peut légitimement affirmer que, à force d'attendre ne serait-ce que quelques idées à cet égard de la part de la première puissance spatiale que sont les États-Unis, la communauté internationale a fini par perdre patience. Au lieu d'entamer, ou du moins d'accepter, des discussions sur le projet de traité russo-chinois relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, les États-Unis ont défendu avec ardeur l'idée d'élaborer de vagues règles de comportement responsable dans l'espace. Ce raisonnement semble reposer sur le fait que ces règles volontaires, élaborées sur la base d'une terminologie et de définitions peu précises et ne nécessitant aucune vérification, n'empêcheront pas les États-Unis de mener à bien leurs projets dans l'espace, y compris le déploiement d'armes dans celui-ci. Nous y voyons une contradiction manifeste entre les déclarations des États-Unis et la politique spatiale qu'ils mènent.

Je rappelle que les programmes américains de mise au point d'armes antisatellites en étaient à leur phase finale au milieu ou à la fin des années 1990. Je parle ici de plans relatifs à des systèmes antisatellites à laser aéroporté. Ceux-ci ont fait l'objet de toute une série d'essais. Il serait absurde de prétendre que toutes ces avancées, qui ont nécessité des milliards de dollars d'investissements, ont été oubliées depuis longtemps et ne sont pas poursuivies à ce jour.

J'attire également l'attention sur la capacité antisatellite des missiles intercepteurs mis au point par les États-Unis dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme mondial de défense antimissile. Les États-Unis ont fait la démonstration de cette capacité en 2008, lorsqu'ils ont détruit leur satellite-espion USA-193 au moyen d'un missile SM-3 qui faisait partie du système en mer Aegis Ashore. Nous en concluons donc que les accusations portées contre d'autres États et le tollé démesuré suscité par la menace des systèmes antisatellites basés au sol ne sont rien d'autre qu'une tentative maladroite de détourner l'attention de la communauté internationale de leurs propres activités malveillantes. Dans le même temps, l'absence de propositions destinées à endiguer cette menace laisse penser que les États-Unis n'ont absolument aucune volonté de la neutraliser.

Je souhaite attirer l'attention sur un autre point, à savoir les activités spatiales que les États-Unis mènent actuellement sans réelle entrave. Aujourd'hui, les États-Unis procèdent à des lancements massifs de satellites, une tendance qui s'apparente de plus en plus à une expansion rampante dans l'espace dans le but de s'approprier le maximum d'espace circumterrestre. La flotte de satellites américains comptera bientôt quelque 1 500 objets, un chiffre qui, soit dit en passant, sera supérieur aux biens spatiaux détenus par tous les autres participants aux activités spatiales. D'ailleurs, selon les spécialistes, ce sont les lancements intempestifs de satellites dans l'espace qui constituent la principale source de débris spatiaux à long terme en orbite terrestre basse. Il convient de noter à cet égard que les États-Unis continuent d'enregistrer tous leurs satellites, que ceux-ci soient destinés à des fins scientifiques ou militaires, exclusivement en tant que satellites de communication ou de météorologie. De cette manière, ils dissimulent leurs véritables fonctions. Cette situation a pour effet de compromettre la prévisibilité et la transparence des activités spatiales en faveur desquelles les États-Unis ne cessent de plaider dans divers cadres internationaux.

En outre, au cours des quinze dernières années, les États-Unis ont entrepris des efforts soutenus en vue d'établir des partenariats public-privé dans le domaine spatial. La forte proximité entre l'État et les intérêts commerciaux dans la conduite des programmes spatiaux, y compris dans l'intérêt du Département de la défense des États-Unis, a également été confirmée dans la politique spatiale nationale des États-Unis de 2006, ainsi que dans un document similaire de 2010 et dans des documents ultérieurs relatifs aux activités spatiales des États-Unis.

La création, par la société Boeing, de la navette spatiale réutilisable sans équipage X-37B pour le compte du Pentagone constitue un exemple flagrant de cette coopération. Cet astronef présente des fonctionnalités très révélatrices, notamment la capacité d'effectuer des manœuvres répétées dans l'espace. Son objectif n'est pas encore tout à fait clair, mais nous pouvons supposer qu'il dispose d'un champ d'application des plus larges, notamment pour des opérations de combat et la destruction d'objets spatiaux. Et il semble que ce ne soit pas le seul exemple où des entités commerciales et scientifiques américaines participent à l'exploration et à la recherche spatiales tout en travaillant pour le Département de la Défense des États-Unis.

En outre, nous avons une fois de plus entendu l'argument classique avancé contre le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, à savoir que celui-ci ne répond pas aux intérêts de sécurité nationale des États-Unis. Il semble que l'initiative russo-chinoise ne soit pas la seule à s'être vu opposer cet argument par nos partenaires américains. Dans le même esprit, les États-Unis se sont également retirés, en 2002, du Traité sur les missiles antibalistiques de 1972, ont dénoncé le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en 2019 et ont annoncé leur retrait du Traité « Ciel ouvert » en 2020. Nous en arrivons à croire que la quasi-totalité du système des accords internationaux de maîtrise des armements et de désarmement ne satisfait pas à ce critère.

Je suppose que mon collègue américain m'accusera à nouveau de verser dans la propagande, mais tout ce que je viens de vous exposer peut être lu dans les documents émanant des États-Unis, peut être entendu dans les discours de dignitaires américains et peut même être vu à l'œil nu dans l'espace extra-atmosphérique qui demeure à l'heure actuelle pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Les États-Unis d'Amérique ont également demandé à bénéficier d'un droit de réponse. Monsieur l'Ambassadeur Wood, vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de prendre à nouveau la parole, mais il me faut répondre aux observations de mon collègue russe. Je promets de ne pas être trop long.

Cette semaine, et ce depuis plusieurs jours, nous avons assurément entendu beaucoup de commentaires sur la question de l'espace. Mon collègue russe a accusé les États-Unis de ne pas proposer d'initiatives. Nous avons été très clairs. Nous sommes tout à fait favorables à l'idée de définir des normes de comportement responsables. Il s'agit, selon nous, d'une première étape essentielle si nous voulons un jour parvenir à un instrument juridiquement contraignant. Cependant, il est évident que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace n'est pas un instrument qui recueillera un consensus au sein de cet organe.

Nous avons toujours affirmé, du point de vue des États-Unis, que tout instrument juridiquement contraignant ou toute initiative relative à l'espace devait être équitable, effectivement vérifiable et conforme à nos intérêts de sécurité nationale et à ceux de nos alliés. Notre position à ce sujet a toujours été très claire. Nous sommes toutefois disposés à examiner les initiatives susceptibles de répondre aux préoccupations que nous nourrissons.

Le problème tient au fait que le projet de traité n'aborde aucunement ces questions. Nous n'avons cessé de répéter que la question des armes antisatellites terrestres est d'une importance fondamentale, mais celle-ci est exclue du projet de traité. Lorsque nous formulerons ces griefs, la délégation russe nous répondra alors : « Vous pouvez apporter toutes les modifications que vous souhaitez à notre projet, et nous les examinerons ». Il ne s'agit pas de procéder à des modifications dérisoires. Il s'agit d'une préoccupation à laquelle les États-Unis accordent une grande importance en matière de sécurité nationale.

Nous pouvons passer toute la journée à discuter de la nécessité de négocier un instrument juridiquement contraignant – j'espère bien entendu que nous serons un jour en mesure d'y parvenir au sein de la Conférence du désarmement – mais la réalité est telle que nous ne pourrions pas dégager de consensus sur ce projet de traité à ce stade, pour les raisons que je viens d'évoquer.

Au lieu d'essayer de nous embarquer dans la négociation d'un document présentant de graves lacunes qui nous occuperait des années, nous devrions plutôt prendre des mesures pour essayer d'instaurer la confiance. Voilà la seule façon de parvenir à un instrument juridiquement contraignant. Il est tout simplement illusoire de penser que la Conférence peut se réunir et mener des négociations sur le projet de traité dans un court laps de temps et résoudre l'ensemble des préoccupations que nous nourrissons tous à l'égard de l'espace extra-atmosphérique.

En revanche, si nous voulons aboutir à la négociation d'un instrument juridiquement contraignant, nous devons poser les premiers jalons, et nous pensons que la voie à suivre est celle de la définition de normes de comportement responsables. Ainsi, bien que je n'aie eu d'autre choix que d'écouter la traditionnelle propagande rabâchée et ressassée de la Fédération de Russie – de laquelle nous sommes d'ailleurs coutumiers – je n'irai pas plus loin et n'essaierai pas de réfuter tout ce qui a été dit ici. Cependant, les propos de mon collègue russe selon lesquels les États-Unis n'ont jamais soutenu une quelconque initiative dans le domaine de l'espace sont tout simplement faux.

Et je m'arrêterai là, Monsieur le Président – je ne veux pas accaparer plus de temps que nécessaire, mais nos collègues russes font preuve d'une grande malhonnêteté lorsqu'ils portent des accusations sur ce que l'un d'entre eux a qualifié de propagande, car c'est bien de la propagande que nous venons d'entendre. Si la Fédération de Russie souhaite réellement apporter une réponse aux préoccupations que nous nourrissons tous à l'égard de l'espace, nous devons nous asseoir et œuvrer avec un certain nombre de pays à l'élaboration de ces normes. Encore une fois, il est tout simplement illusoire de croire que la négociation d'un projet de traité au stade actuel va permettre de répondre de quelque manière que ce soit aux préoccupations de chacun d'entre nous. Des négociations, quelles qu'elles soient, dureraient des années entières, et elles nous accapareraient à un point tel que rien ne serait fait pour résoudre ces problèmes urgents. De plus, les technologies continueraient à évoluer. Nous devons par conséquent nous montrer réalistes à ce sujet si nous voulons véritablement nous attaquer aux menaces spatiales.

Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace n'est pas une option réaliste pour faire face à ces menaces. Selon moi, nous devrions nous pencher sur une solution réalisable et pratique, et renoncer à l'idée que l'ouverture de négociations sur ce projet de traité permettra de résoudre tous ces problèmes, car ce n'est pas le cas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Wood de sa déclaration. La Fédération de Russie a de nouveau demandé à exercer son droit de réponse.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai bref, Monsieur le Président. Premièrement, la Fédération de Russie n'a jamais prétendu que le projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, soumis à la Conférence du désarmement par la Fédération de Russie et la Chine, était la seule voie à suivre pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous avons souligné à maintes reprises que ce projet devait être envisagé comme une invitation au dialogue, un dialogue de fond engagé dans un esprit constructif, sur la base de l'égalité entre les parties et en tenant compte de leurs intérêts. Nous avons par ailleurs demandé à nos collègues de considérer ce projet comme tel. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, la Fédération de Russie n'a jamais refusé mais, au contraire, a toujours été favorable à la poursuite du dialogue avec tous les pays intéressés afin de résoudre l'ensemble des questions urgentes relatives à l'espace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Robert Wood pour son deuxième droit de réponse.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser de prendre à nouveau la parole, Monsieur le Président. Je serai également très bref. Je tiens simplement à poser la question suivante à mes collègues russes : si le projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace n'est pas la seule initiative que vous êtes disposés à examiner, pourquoi ne pas tenir une discussion sérieuse sur les normes de comportement ? Car, sur le fond, comme je l'ai dit, le projet de traité ne fera jamais l'objet

d'un consensus au sein de la Conférence du désarmement. Si, par conséquent, notre collègue russe est effectivement disposé à envisager d'autres initiatives, concentrons-nous sur une solution réalisable, avançons sur une initiative qui a du sens, qui est pratique et réaliste, et non sur une initiative qui ne recueillera pas de consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Wood de sa déclaration.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Mesdames et Messieurs les représentants, avant de conclure, je tiens à remercier nos intervenants et nos collègues qui ont pris la parole aujourd'hui, ainsi que ce mardi, dans le cadre du débat thématique consacré au point de l'ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace ». Je remercie également le secrétariat de la Conférence du désarmement, les interprètes et tous les autres membres du personnel.

Notre prochaine séance plénière se tiendra le mardi 8 juin et sera consacrée à un débat thématique sur le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ». Le secrétariat de la Conférence vous communiquera de plus amples informations sur le calendrier. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 35.